

Principe de l'ALECA

Les principes sur lesquels repose l'ALECA

Le projet d'accord de l'ALECA **respecte totalement la souveraineté de la Tunisie** sur le choix de son modèle de développement et de ses priorités.

Les grands principes qui guident les négociations de l'ALECA sont clairs :

- Respect total de la souveraineté de la Tunisie
- Approche « asymétrique » toujours en faveur de la Tunisie
- Respect des différents niveaux de développement des secteurs en négociation et de leur niveau de compétitivité
- Définition de périodes de transition appropriées
- Possibilité d'exclure des produits sensibles ou de les libéraliser partiellement
- Progressivité et souplesse d'évolution de l'accord
- Cohérence entre les engagements qui seront pris dans le cadre de ces négociations et les autres forums de discussions, d'une part, et les réformes nationales, d'autre part
- Volonté réciproque d'associer les acteurs économiques et la société civile
- Transparence totale sur les négociations quant à leur objet et leur calendrier.

L'Union européenne a fait part de sa disposition à adapter ses propositions à l'agenda des réformes économiques et aux priorités librement choisies par la Tunisie. Par ailleurs, l'ALECA n'impose aucun calendrier à la Tunisie et, à fortiori, aucune réforme contraire à ses intérêts.